

15ème législature

Question N° : 4067	De M. Adrien Quatennens (La France insoumise - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Favoriser la pratique sportive régulière, bénéfique à chaque individu	Analyse > Favoriser la pratique sportive régulière, bénéfique à chaque individu.
Question publiée au JO le : 19/12/2017 Réponse publiée au JO le : 19/06/2018 page : 5389		

Texte de la question

M. Adrien Quatennens alerte Mme la ministre des sports sur la situation des français les plus défavorisés au regard de la pratique régulière d'une activité sportive. La situation sociale du pays est caractérisée par une pauvreté grandissante. Ce sont 9 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit 15 % de la population. Cette situation n'est pas acceptable au sein de la cinquième puissance économique mondiale. L'activité des organismes caritatifs ne cesse d'augmenter. Ces organismes aident ces populations fragiles à répondre à leurs besoins les plus élémentaires. En effet, se loger, se nourrir et se soigner est souvent délicat pour ces personnes. Pourtant, ils ne sauraient remplacer les services publics qui doivent assurer ces missions d'intérêt général. Le 115 et le 1045 doivent voir leurs moyens renforcés. Toutefois, un autre besoin tout aussi évident est souvent oublié. La pratique régulière d'une activité sportive, que le député sait chère aux yeux de Mme la ministre, a un effet direct sur la santé physique et le tonus mental des pratiquants. Elle favorise l'interaction sociale et permet de réduire les dépenses de santé. Elle peut même être un moyen de retrouver une activité professionnelle. La pratique sportive en club est donc bénéfique à chaque individu et à la collectivité. Le député reçoit des témoignages de la pertinence des initiatives locales destinées à satisfaire les besoins d'une activité sportive. Malheureusement, ces acteurs locaux sont rarement accompagnés dans leurs initiatives. Surtout, les moyens leur manquent pour les mener à bien. Ils peuvent d'ailleurs souvent être découragés de voir quelles sommes sont engagées pour assurer l'organisation de grands événements qui ne profiteront qu'à une minorité de Français. Il souhaiterait donc que son action soit orientée vers le développement d'un sport populaire plus adapté aux besoins du pays. Il a aussi été obtenu de ces témoignages la certitude que l'organisation actuelle du thème « sport-santé » n'a aucune chance d'atteindre les populations les plus fragiles. Elles doivent pourtant être placées au cœur des préoccupations. Il s'agit d'endiguer le phénomène de l'indésirable ghettoïsation de ces pratiques. Qui imagine une section sportive des Restaurants du cœur ou des Compagnons d'Emmaüs ? Les acteurs locaux se proposent de travailler avec ses services sur ce thème. Il peut s'agir d'associations comme d'exécutifs locaux investis. Il lui demande de ne pas hésiter à les mobiliser.

Texte de la réponse

Les politiques sportives actuellement menées poursuivent deux objectifs complémentaires : créer les conditions de réussite des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, tout en assurant le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre. Il s'agit de s'adresser à tous les publics, sur tous les territoires. Ces objectifs ne sont pas en opposition. Les Jeux de 2024 sont en effet un catalyseur de développement de la pratique sportive pour toutes et

tous en contribuant au mieux vivre ensemble, dans une société plus fraternelle, en faveur de tous les français, quel que soit la motivation (plaisir/compétition) ou le mode de la pratique sportive (en milieu associatif avec une licence/en pratique libre, non encadrée). Dans un environnement qui a changé avec le développement des pratiques libres, moins contraignantes, qui laisse cependant sa place à la pratique en clubs, plusieurs chantiers ont été engagés pour viser au moins 3 millions de nouveaux pratiquants. Avec la ministre de solidarités et de la santé, une mission d'inspection générale conjointe, a été conduite, afin de réaliser un état des lieux des actions en matière d'activité physique et sportive et de santé. Les conclusions soulignent que les études scientifiques reconnaissent les bénéfices de l'activité physique sur la santé et proposent plusieurs préconisations pour finaliser la stratégie nationale en matière de sport-santé, ce qui a été annoncé le 12 avril 2018. En lien avec le ministre de l'éducation nationale, il s'agit de développer les passerelles entre le sport scolaire et le sport fédéral. De nouvelles modalités de coopération avec les écoles, les établissements scolaires et les établissements de l'enseignement supérieur sont mises en œuvre à l'occasion de la labélisation « Génération 2024 » de ces établissements. C'est un enjeu important pour développer une culture de la pratique d'activités physiques et sportives chez les plus jeunes tout au long de la vie. En outre, des travaux ont été conduits afin de bien identifier les freins et leviers pour augmenter le nombre de pratiquants sportifs : le commissaire général de France Stratégie a été saisi pour mener des travaux visant à analyser les obstacles qui entravent le développement des pratiques physiques et sportives. le conseil économique, social et environnemental (CESE) a également été saisi pour engager un travail prospectif, afin de faire émerger des stratégies de développement et d'adaptation de l'offre sportive sur lesdits territoires carencés. Une mission parlementaire a été confiée à Mme Françoise GATEL, sénatrice d'Ille-et-Vilaine et à M. François CORMIER-BOULIGEON, député du Cher, sur la pratique sportive tout au long de la vie afin de nourrir un projet de loi sport pour tous. La fête du sport prévue du 21 au 23 septembre prochain sera également l'occasion d'illustrer ces nombreuses initiatives provenant des autorités locales, publiques et privées afin de permettre à toutes et tous de pratiquer une activité physique et sportive sans contraintes. Pour relever ces défis, c'est en effet l'ensemble de l'écosystème du sport qu'il convient de faire converger, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les pratiquants isolés ainsi que les professionnels de la filière économique du sport pour obtenir une augmentation significative du nombre de pratiquants.